

Cher(e) Ami(e) Chasseur,

Nous vous adressons pour la nouvelle saison, votre demande de validation du permis de chasser. Elle s'effectue :

Par **COURRIER**, la démarche à suivre est indiquée le plus clairement possible au dos de ce document.

**OU**

Par **INTERNET**, la démarche à suivre est indiquée sur le site de saisie : **fdc66.fr**, courant juillet 2010 ; (Règlement par carte bancaire avec paiement sécurisé).

N'attendez pas le dernier moment ! Vous recevrez par courrier, dans les meilleurs délais, votre titre annuel de validation avec le timbre vote autocollant à remettre à votre responsable d'association lors de la remise des cartes de chasse 2010/2011.

Nous vous rappelons que l'assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse est obligatoire pour valider votre permis de chasser. Afin de faciliter vos démarches, **nous vous proposons comme l'an dernier une souscription de l'assurance Responsabilité Civile chasse MACIFILIA** dont vous trouverez ci-joint le descriptif ainsi que les différentes options complémentaires que vous pouvez souscrire en sus directement auprès de cet assureur (cf document joint). Toutefois, vous pouvez rester chez votre assureur habituel si vous le souhaitez.

Pour un traitement rapide de votre dossier, nous vous remercions de nous **renvoyer le plus tôt possible à l'aide de l'enveloppe retour jointe** les documents et **d'éviter de vous déplacer** au siège de la Fédération. En cas de difficulté, contactez nos services au : **04 68 08 21 41**

Nous vous souhaitons une bonne saison cynégétique 2010/2011 et vous prions d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président

Alain ESCLOPE

RAPPEL TARIFS DE BASE SAISON CYNEGETIQUE 2010/2011	
80.00 €	TIMBRE FEDERAL PYRENEES ORIENTALES
25.00 €	TIMBRE SANGLIER PYRENEES ORIENTALES
49.37 €	REDEVANCE CYNEGETIQUE DEPARTEMENTALE ET DROIT DE TIMBRE
215.15 €	REDEVANCE CYNEGETIQUE NATIONALE ET DROIT DE TIMBRE
72.00 €	TIMBRE NATIONAL GRAND GIBIER
4.00 €	FRAIS DE DOSSIER (OBLIGATOIRE)
18.00 €	ASSURANCE RC (Option) **
95.00 €	TIMBRE FEDERAL A PRIX UNIQUE POUR LES VALIDATIONS NATIONALES

# Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales

47 avenue Giraudoux – BP 91021 – 66101 PERPIGNAN CEDEX  
Tél. 04 68 08 21 41 – Fax. 04 68 08 21 42 – Site internet : www.fdc66.com

## DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne son demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur.
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné, \_\_\_\_\_

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

 signature

Fait à : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

## DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER CAMPAGNE DE CHASSE 2010/2011

Code de l'environnement – articles L423-12 à L423-21 et R423-12 à R423-24

Identification du demandeur :

Nom de naissance (à compléter) : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : «TELEPHONE» \_\_\_\_\_

Si changement d'adresse noter la nouvelle : \_\_\_\_\_

## Référence du permis de chasser ou document étranger équivalent

Numéro : \_\_\_\_\_

Délivré le : \_\_\_\_\_

Par Préfecture : \_\_\_\_\_

Date de naissance du titulaire : \_\_\_\_\_

## Autorisation de chasser pour les mineurs et majeurs sous tutelle accordée par :

Père / Mère / Tuteur\* : \_\_\_\_\_

Juge des Tutelles\* : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

signature

\*rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

## DEVIS

### saison 2010/2011

(Devis établi sur la base de votre validation du permis de chasser saison 2009/2010)

Si ce devis correspond à votre souhait, cochez  T1 = \_\_\_\_\_

**POUR UNE AUTRE DEMANDE DE  
VALIDATION DE PERMIS VOIR AU DOS**

 signature

**ATTENTION ! Etablir votre règlement (Chèque ou mandat cash) à l'ordre de :  
REGISSEUR DE RECETTE FDC 66**

## INFORMATION SUR LE COÛT D'UNE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2010/2011

	VALIDATION PYRENEES-ORIENTALES		VALIDATION NATIONALE	
	SANS SANGLIER	TOUS GIBIERS	PETIT GIBIER	GRAND GIBIER
Timbre Fédéral Pyrénées-Orientales	80.00 €	80.00 €	95.00 €	95.00 €
Timbre Sanglier Pyrénées-Orientales		25.00 €		
Redevance Cynégétique Départementale	49.37 €	49.37 €		
Redevance Cynégétique Nationale			215.15 €	215.15 €
Timbre National Grand Gibier				72.00 €
Frais de Dossier (OBLIGATOIRE)	4.00 €	4.00 €	4.00 €	4.00 €
<b>MONTANT 1</b>	<input type="checkbox"/> 133.37 €	<input type="checkbox"/> 158.37 €	<input type="checkbox"/> 314.15 €	<input type="checkbox"/> 386.15 €
ASSURANCE RC MACIFILIA (Option) **	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €
<b>MONTANT 2</b>	<input type="checkbox"/> 151.37 €	<input type="checkbox"/> 176.37 €	<input type="checkbox"/> 332.15 €	<input type="checkbox"/> 404.15 €

	VALIDATION BI-DEPARTEMENTALE	VALIDATION BI-DEPARTEMENTALE
	PETIT GIBIER	GRAND GIBIER
Timbre Fédéral Pyrénées-Orientales	80.00 €	80.00 €
Timbre Fédéral second Département N°.....	_____ €	_____ €
Validation pour deux départements	89.74 €	89.74 €
Timbre Sanglier Pyrénées-Orientales		25.00 €
Timbre Sanglier et/ou Grand Gibier second département N°.....		_____ €
Frais de Dossier (OBLIGATOIRE)	4.00 €	4.00 €
<b>MONTANT 1</b> (Calculez votre validation)	<input type="checkbox"/> _____ €	<input type="checkbox"/> _____ €
ASSURANCE RC MACIFILIA (Option) **	18.00 €	18.00 €
<b>MONTANT 2</b> (Calculez votre validation)	<input type="checkbox"/> _____ €	<input type="checkbox"/> _____ €

**COCHEZ LA CASE DE VOTRE CHOIX et SIGNEZ**



DEPARTEMENT LIMITROPHES ET VOISINS	Ariège	Aude	Gard	Hérault	Hte Garonne	Lozère	Autre
	(09)	(11)	(30)	(34)	(31)	(48)	
Timbre Fédéral second Département	77.00 €	77.00 €	66.00 €	63.00 €	65.00 €	76.00 €	<i>Nous consulter</i>
Timbre Sanglier et/ou Grand Gibier second département	25.00 €	61.00 €	22.00 €	22.00 €	10.00 €	14.00 €	

\*\* L'assurance « RC chasse » est obligatoire. Les chasseurs adhérents demeurent cependant tout à fait libres d'accepter ou non la prestation proposée dans le cadre du GUICHET UNIQUE.

**VOUS POUVEZ EGALEMENT DEMANDER DES VALIDATIONS TEMPORAIRES DE 3 JOURS  
RENOUVELABLES 2 FOIS AU MAXIMUM OU DE 9 JOURS SANS POSSIBILITE DE RENOUVELLEMENT  
POUR TOUT RENSEIGNEMENT NOUS CONTACTER AU : 04 68 08 21 41**